

Lepuix

Le presbytère change de mains

Le bâtiment du presbytère a été vendu à un collectif de particuliers à des fins locatives. Le conseil municipal vote la création d'un poste de technicien principal de 2^e classe qui permettra l'évolution professionnelle de son employé communal.

Samedi 17 février, le maire Daniel Roth a convoqué son conseil municipal, pour traiter de différents points dont la vente du presbytère.

Le bâtiment a été vendu à un collectif de particuliers à des fins locatives, pour la somme de 210 000 euros. Le maire précise que la législation autorise le placement d'excédents de trésorerie auprès du trésor public sous forme de compte à terme dont les taux varient de 1,19 à 3,68 %. À ce titre, il demande l'aval de son conseil, qui lui accorde à l'unanimité, une délégation pour placer le produit de la vente. Cet argent pourra être rapidement débloqué en cas de besoins.

Autre point abordé, les res-



L'ancien presbytère a été vendu à des fins locatives. Les fonds reçus seront placés.

sources humaines. L'employé communal, Sylvain Petitjean a passé il y a quelques années l'examen de technicien principal. Depuis, il est sur liste d'aptitude. Le conseil vote la création d'un poste de technicien principal de 2^e classe qui permettra son évolution, fin du premier trimestre 2024. Il conservera son régime indemnitaire actuel (sujétion, expertise professionnelle...).

La commune décide de re-

nouveler son adhésion au service de remplacement du centre de Gestion de la fonction publique territoriale, ce qui permet des remplacements temporaires, sans avoir recours à un contrat à durée déterminée.

210 000

Euros. Le montant de la vente du presbytère.